



**Mme. Béatrice LAGARDE**  
**Préfète de Lot-et-Garonne**  
**Place de Verdun**  
**47 000 Agen**

**OBJET : DEMANDE DE REPORT**  
**TELEDECLARATION PAC AU 15 JUIN**

Madame la Préfète,  
Madame la Directrice,

Agen, le 30 mars 2020

Nous ne comprenons absolument pas l'absence de décision du Ministre de l'agriculture sur le report de la date limite de déclaration PAC au 15 juin.

Bien souvent, on nous avance la nécessité de soumettre une telle décision à l'autorité européenne. Or, Bruxelles a officiellement donné cette possibilité de report à tous les Etats-membres depuis le 17 mars. Qu'attend le Ministre pour annoncer cette décision ?

Alors que les pouvoirs publics multiplient les appels au strict respect des consignes sanitaires, que les conditions du confinement ont été durcies comme il se doit, que tous les événements publics sont annulés les uns après les autres au moins jusqu'en juin, que ces règles sanitaires vont s'inscrire dans la durée, le Ministre considérerait qu'on peut débiter la campagne de télé-déclaration comme si de rien n'était ? totalement incohérent !

Il est tout aussi irrespectueux pour tous les collaborateurs des organisations agricoles qui accompagnent les agriculteurs dans ces déclarations de considérer que tout ce travail se fait à distance.

Lorsqu'il faut redessiner des parcelles ou des îlots, des bandes enherbées, vérifier les engagements, déclarer des accidents de culture (sur lesquels le ministère accorde très peu de tolérance malgré les conditions climatiques désastreuses de cet hiver largement évoquées lors de notre rencontre sur le terrain le 5 mars), mettre en œuvre de plus les nouvelles règles ZNT, etc, comment l'administration centrale peut considérer que ce travail se fait sans accompagnement physique des conseillers ?

Faudra-t-il équiper nos collaborateurs de masques, combinaisons, sur-bottes et de plus obtenir les autorisations qui vont bien pour pouvoir accueillir les agriculteurs qui vont solliciter un accompagnement ?

En tout cas, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer à nos adhérents qu'il faut télécharger TEAMVIEWER ou autre logiciel de prise en main à distance ou bien encore qu'ils nous communiquent leurs identifiants et mot de passe au mépris du respect de leur responsabilité individuelle !

Nous dénonçons la posture actuelle du Ministre de l'agriculture qui considère qu'« On verra en temps utile », c'est-à-dire avec une annonce très tardive, qui serait prise par exemple le 13 ou le 14 mai ... et qui crée de fait une inégalité totale de traitement entre ceux dont le dossier ne nécessite pas d'accompagnement particulier et la part majoritaire des autres que nous ne pourrions pas tous accompagner dans les délais actuels.

Nous demandons expressément et très officiellement une décision claire et immédiate sur la base de ce qui est autorisé par Bruxelles ni plus ni moins. Nous sommes certains que vous partagerez notre préoccupation et que vous vous en ferez l'interprète auprès du Ministère de l'agriculture.

Recevez, Madame la Préfète, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président FDSEA 47  
Jacques CHAPOLARD

Le Président JA 47,  
Valentin GULAREK

**FDSEA 47**  
**9, boulevard Sylvain Dumon**  
**47 000 AGEN**  
**Tél 06.87.53.17.17**

**JEUNES AGRICULTEURS**  
**9, boulevard Sylvain Dumon**  
**47 000 AGEN**  
**Tél 06.48.12.65.89**